

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marc JOUBERT

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 septembre 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°28

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET PRINCIPAL 401 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global avant équilibre : 23 087 €

ECRITURE D'EQUILIBRE : 23 087 € ➤ ADMIN ➤ compte 7352

Administration générale :

Dépenses réelles

+ 10 000 € compte 66111 – ADMIN

Pôle ECO

Dépenses réelles

+ 9 000 € compte 615231 – Aéroport – financement pontage

+ 4 087 € compte 65568 – APN – Subvention MDT

+ 6 986 € compte 617 – APN – Etude lacs

Recettes réelles

+ 6 986 € compte 74888 – APN – Etude lacs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global avant équilibre : 0 €

Administration générale :

Dépenses réelles

+ 11 000 € compte 2314 – opération 160 Travaux bâtiments – Logement étudiants ENSAD

+ 6 000 € compte 21848 – opération 108 Mobilier et Matériel ALF – étudiants ENSAD

AR Prefecture

063-200070761-20241008-2024_26_09_28-DE
Reçu le 08/10/2024

- + 10 793 € compte 1312 – ~~opération 139 MSAP Cunlbat – MSAP Cunlbat – Trop perçu subvention Région~~
- + 15 000 € compte 20421 – ADMIN – Subvention investissement World festival
- + 8 786 € compte 21351 – ADMIN
- 586 292 € compte 2313 – opération 274 Siège CCI

Recettes réelles

- 450 000 € compte 1641 – Emprunt Siège CCI
- Excédent de 84 713 €

Pôle SOCIAL

Dépenses ordres

- + 28 684,91 € compte 1311/041 – Santé – Régularisation d'écriture

Recettes ordres

- + 28 684,91 € compte 1321/041 – opération 289 Maison Santé Ambert – Santé – Régularisation d'écriture
- Neutre

Pôle ECO

Dépenses réelles

- + 1 248 € compte 2041581 – opération 243 Matériel APN – APN – Participation Ecocompteurs
 - 1 248 € compte 21318 – opération 308 Travaux OT Ambert – bâtiment OT
 - + 15 000 € compte 2313 – opération 163 Multiple Bertignat – Réfection toiture suite sinistre grêle
- Déficit de 15 000 €

Pôle CSV

Dépenses réelles

- 2 000 € compte 21848 – opération 196 Piscine – PISCINE
 - + 2 000 € compte 2031 – opération 293 Etude énergie piscine – Piscine – Facture d'avancement
- Neutre

Pôle EJE

Dépenses réelles

- + 56 000 € compte 2313 – opération 153 Maison Enfance Marat – Réfection toiture suite sinistre grêle
 - + 13 000 € compte 2313 – opération 153 Maison Enfance Marat – Réfection intérieur suite sinistre grêle
 - + 713 € compte 2188 – opération 153 Maison Enfance Marat – Crèche Marat – Jeux extérieurs suite sinistre grêle
- Déficit de 69 713 €

Administration générale : Régularisation imputation comptable

Dépenses d'ordre Fonctionnement

- + 76 210,90 € compte 023

Recettes d'ordre Fonctionnement

- + 76 210,90 € compte 7811/042

Neutre

AR Prefecture

063-200070761-20241008-2024_26_09_28-DE
Reçu le 08/10/2024

Dépenses d'ordre Investissement

- + 76 210,90 € compte 28141/040
- + 14 361,60 € compte 2312/041
- 18 847,93 € compte 2313/041
- + 54 157,11 € compte 2031/041
- + 168 593,49 € compte 2317/041
- + 36 444,00 € compte 1321/041
- + 3 276,00 € compte 1323/041
- + 7 054,80 € compte 2314/041

Recettes d'ordre Investissement

- + 10 163,98 € compte 2312/041
- + 64 301,02 € compte 2313/041
- + 149 186,07 € compte 2314/041
- + 36 444,00 € compte 1311/041
- + 3 276,00 € compte 1313/041
- + 780,00 € compte 2158/041
- + 780,00 € compte 2031/041
- + 108,00 € compte 2033/041
- + 76 210,90 € compte 021

Neutre

BUDGET SPANC 425 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

- + 2 000 € compte 2182 – *opération 101 Matériel SPANC – SPANC – Réactualisation prix achat véhicule*

Recettes réelles

- + 2 000 € compte 1313 – *opération 101 Matériel SPANC – SPANC – Réactualisation montant subvention*

Neutre

Régularisation imputation comptable

Dépenses d'ordre investissement

- + 1 155 € compte 28188/040 – *SPANC*

Recettes d'ordre investissement

- + 1 155 € compte 021

Dépenses d'ordre fonctionnement

- + 1 155 € compte 023

Recettes d'ordre fonctionnement

- + 1 155 € compte 7811/042 – *SPANC*

Neutre

AR Prefecture

063-200070761-20241008-2024_26_09_28-DE
Reçu le 08/10/2024

BUDGET GÎTES D'ENTREPRISES 420 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

+ 8 399 € compte 6541 – GE Vertolaye – Admission en non-valeur

Recettes réelles

+ 8 399 € compte 752 – GE Vertolaye

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

+ 4 852 € compte 21328 – opération 102 Gîtes entreprises Vertolaye – GE Vertolaye – Remplacement cheneaux

Recettes réelles

+ 4 852 € compte 1641

Neutre

BUDGET ABATTOIR 431 (DM N°2)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

+ 1 412 € compte 2051 – Achat logiciel de pesée

+ 90 € compte 275 – Caution TPE

- 1 502 € compte 2183

+ 185 000 € compte 2317 – opération 102 Bâtiment – Travaux rénovation abattoir

Recettes réelles

+ 185 000 € compte 1641 - Emprunt

Neutre

BUDGET ATELIER RELAIS 418 (DM N°2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

+ 18 373,36 € compte 021

AR Prefecture

063-200070761-20241008-2024_26_09_28-DE
Reçu le 08/10/2024

Recettes réelles

+ 18 373,36 € compte 75888

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses réelles

+ 18 373,36 € compte 1676

Recettes réelles

+ 18 373,36 € compte 023

Neutre

BUDGET ORDURES MENAGERES 430 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Régularisation imputation comptable

Dépenses d'ordre

+ 18 000 € compte 2313/041

Recettes d'ordre

+ 18 000 € compte 2031/041

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget SPANC (425), la décision modificative n°2 pour les budgets Principal (401), Gîtes d'Entreprises (420), Abattoir (431), Ateliers Relais (418) et Ordures Ménagères (430), telle que présentées ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier la signature de tout acte lié à cette garantie.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

